



## Notre rôle

- Vous informer sur la vie scolaire.
- Représenter les parents d'élèves dans les établissements de la Ville lors :
  - des commissions (scolaire, cantine, ...)
  - des conseils d'école ;
  - et lors des instances où nous pouvons être présents.
- Être à l'écoute des acteurs de la vie scolaire : chefs d'établissements - enseignants - représentants de la mairie - représentants de l'académie et du rectorat, sans oublier les parents et les enfants.
- Contribuer à la coopération et à la réflexion avec les instances et les organismes compétents pour tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement dans notre ville.

## Nos principales actions

- Suivi de la réforme des rythmes scolaires.
- Visite Cantine et présence à toutes les commissions Menus, afin de garantir aux enfants une qualité de nourriture et de service optimum.
- Intervention dans les classes de l'école Leclerc sur le thème des « Jeux dangereux » afin de réduire le recours à ces pratiques à risque.
- Organisation de conférences sur des thèmes comme la gestion mentale « Réussir ça s'apprend », « Les jeux dangereux » ou encore « Comment éduquer dans la bienveillance et la fermeté », adressées essentiellement aux parents. Conférence prévue le 6 novembre 2014 sur le « Stress chez l'enfant, l'adolescent et le parent ».
- Visite et suivi des problématiques de sécurité aux abords et au sein des écoles.
- Initiation d'un programme de réflexion sur la limitation du poids du cartable au Collège.
- Bourse aux rollers à la maternelle Les Cerisiers.

## Calendrier scolaire 2014-2015

|             |   |
|-------------|---|
| Toussaint : | Du samedi 18 octobre 2014<br>Au lundi 3 novembre 2014 |
| Noël :      | Du samedi 20 décembre 2014<br>Au lundi 5 janvier 2015 |
| Hiver :     | Du samedi 14 février 2015<br>Au lundi 2 mars 2015     |
| Printemps : | Du samedi 18 avril 2015<br>Au lundi 4 mai 2015        |
| Été :       | Samedi 4 juillet 2015                                 |

## Dates à retenir

**Dimanche 7 septembre 2014 de 13h à 18h :**  
Fête de la carotte, avec stand CAAPE à l'Espace Chanorier (12 grande rue).

**Réunion de rentrée dans les classes :**  
CP-CE1 : vendredi 12 septembre de 18h30 à 19h30  
CE2-CM1-CM2 : vendredi 19 septembre de 18h30 à 19h30

**Vendredi 11 octobre 2014 de 8h à 12h :**  
Elections des représentants de parents d'élèves.

**Fin juin 2015 :**  
Spectacle de fin d'année et kermesse.

## Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves



## Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

**Année scolaire 2014-2015**  
**Ecole élémentaire Leclerc**

11 Rue Maurice Berteaux  
78290 Croissy-sur-Seine  
01 30 15 01 03

**Equipe CAAPE Leclerc**

Sophie COUERY  
06 86 32 90 58  
[couerys@gmail.com](mailto:couerys@gmail.com)

Sabine AMAVI  
06 18 36 82 31  
[famille.amavi@gmail.com](mailto:famille.amavi@gmail.com)

[www.caape.net](http://www.caape.net)

## L'école

L'école accueille 248 élèves répartis en 11 classes.

L'école ayant été agrandie en 2001, l'école offre des locaux modernes et conviviaux. Elle compte 11 salles de classe, une salle informatique, une salle sciences, une salle polyvalente (dans laquelle les enfants peuvent se réfugier en cas de pluie), une salle de restauration (au foyer Courtel), une bibliothèque, une infirmerie, sans oublier l'incontournable salle des maîtres.

## Réforme des rythmes scolaires

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école, en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs. Une demi-journée supplémentaire d'apprentissage a ainsi été fixée le mercredi matin.

## Horaires scolaires

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**  
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45

**Mercredi :**  
De 8h30 à 11h30

L'entrée des enfants à l'école se fait entre 8h20 et 8h30 le matin, puis entre 13h20 et 13h30 l'après-midi. Les sorties peuvent se faire à 11h30, 15h45, 16h30, puis entre 18h et 18h30.

## Horaires périscolaires

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

- Accueil du matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h20
- Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- TAP de 15h45 à 16h30
- Etude surveillée de 16h30 à 18h
- Post-étude de 18h à 18h30

**Mercredi :**

- Accueil du matin à partir de 8h jusqu'à 8h20
- Pause méridienne de 11h30 à 13h
- Accueil de loisirs de 13h à 18h30 (sortie possible à partir de 17h)

## **Restauration**

La société SOGERES est en charge de la restauration. Les repas sont assurés en liaison froide. Ils sont ensuite réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants.

Les repas sont délivrés sous la forme d'un self-service.

Trois services sont organisés. Les CP s'y rendent en premier.

Le goûter de 16h30 n'est pas fourni et reste à prévoir par les familles.

## **Aide Personnalisée Complémentaire (APC)**

Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes à raison d'une heure par semaine. L'horaire vous sera donné par le professeur de votre enfant.

## **Etude surveillée**

Les enfants font leurs devoirs, sous le regard d'un enseignant ou d'un adulte habilité recruté par la ville qui peut apporter son aide si besoin.

## **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, trois heures d'activités périscolaires par semaine sont prévues.

Un panel d'activités varié et adapté est proposé aux enfants afin de répondre à leurs envies et leurs besoins : activités manuelles, artistiques, sportives, ludiques ou encore de détente. Les familles ne peuvent pas choisir parmi les activités proposées.

Les TAP sont payants mais ne sont pas obligatoires.

## Inscriptions

Toutes les inscriptions aux activités périscolaires (accueil du matin, restauration, TAP, étude, post-étude, mercredi ou encore vacances scolaires) se font par Internet via l'Espace Famille sur <https://croissy.espace-famille.net>. Ils sont gérés par la ville (coordinatrice : Marie Estelle Lelong) et en aucun cas par les professeurs.

## **Pour l'accueil du matin, la restauration, les TAP, l'étude, la post-étude ou le mercredi après-midi :**

Inscription annuelle ou mensuelle, avant le 30 ou 31 pour le mois suivant. Les absences doivent être notifiées au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Pour toute absence imprévisible justifiée, la notification doit se faire sans délai et un certificat médical doit être présenté avant la fin du mois concerné.

En cas de retard exceptionnel, vous devez appeler Mme Lelong (01 30 53 65 49) afin que votre enfant soit pris en charge après l'école.

**Pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :**  
Inscription 14 jours ouvrables avant le début de chaque période de vacances scolaires.

## **Pour plus d'information :**

[www.croissy.com/education-et-jeunesse/activites-periscolaires.html](http://www.croissy.com/education-et-jeunesse/activites-periscolaires.html)

## Infos aux parents

### **Absences**

- Signaler toute absence d'au moins une demi-journée à l'école par téléphone au 01 30 15 01 03 ou par e-mail [0781969s@ac-versailles.fr](mailto:0781969s@ac-versailles.fr). Dans ce dernier cas, votre e-mail servira de justificatif auprès du professeur.
- A partir de 3 retards injustifiés, les parents seront convoqués par le Directeur.

### **Cahiers et matériel scolaire**

- Regarder tous les jours le cahier de liaison et le signer si besoin.
- Regarder les cahiers en fin de semaine et les signer si besoin.
- Vérifier régulièrement le matériel scolaire (colle, stylos, crayons, gomme...) et le compléter si besoin.

### **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**

- Les enseignants et les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé.
- Un PAI est mis en place pour les enfants atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.
- Le PAI est un document élaboré à partir des données transmises par le médecin de l'enfant et signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.

### **Conseils**

- Limiter les gadgets à la mode, mais aussi vérifier que les jeux apportés à l'école sont bien autorisés par les enseignants (le règlement intérieur de l'école est très précis à ce sujet). Tout ce qui peut faire des envieux (bonbons, bagues, jouets...) est une source de conflits.
- Eviter les écharpes, foulards et cordons de serrage qui peuvent être dangereux.
- Les toilettes ne sont pas un terrain de jeu. Les enfants doivent apprendre à les respecter.